

## AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES

**Commission des Finances de la CCI Bourgogne Franche-Comté  
Le jeudi 11 mai 2023**

**Sous la présidence de M. Thierry ANDRE**

Conformément aux articles 4.2.2 et 4.2.3 du règlement intérieur de la CCI Bourgogne Franche-Comté, la Commission des Finances s'est réunie le jeudi 11 mai 2023 en présentiel et en visioconférence.

Vu les articles R 712-15 et A 712-20 du code de commerce,

A l'issue de la présentation synthétique du projet de Budget Exécuté 2022 par la Direction Financière, sur la base du fonds documentaire qui avait été adressé avec la convocation, à savoir :

- La plaquette ministérielle niveau totalisation des comptes exécutés 2022,
- Le projet d'annexe des comptes exécutés 2022,
- Le tableau de reporting analytique de la norme 4.9.

Après avoir entendu l'opinion favorable et sans réserve du collège des Commissaires aux Comptes,

Les Membres de la Commission des Finances ayant participé au vote ont émis un avis favorable sans observation particulière :

|                      |   |
|----------------------|---|
| ☞ Nombre de votant : | 4 |
| ☞ Pour :             | 4 |
| ☞ Contre :           | 0 |
| ☞ Abstention :       | 0 |

**A Dijon, le 11 mai 2023**

Thierry ANDRE



**Président de la Commission des Finances**